



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 28 mai 2015

DÉLIBÉRATION

N° 71 - 28.05.2015

**En exercice ...26
Présents.....21
Votants.....25
Abstention0**

**AFFAIRES GÉNÉRALES
2. PERSONNEL**

Modification du tableau des effectifs

**L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 28 mai,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 21 mai 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

**Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,
St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.**

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Paul HERAUDEAU, M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Jean-Jacques BLANC (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Mme Isabelle RONTÉ (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle BINET.

AR PREFECTURE

**017-241700459-20150528-D201571-DE
Regu le 03/06/2015**

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 mai 2015

DÉLIBÉRATION

N° 71 - 28.05.2015

En exercice ...26
Présents.....21
Votants.....25
Abstention0

**AFFAIRES GÉNÉRALES
2. PERSONNEL**

Modification du tableau des effectifs

Deux écogardes de la direction de l'Environnement sont lauréats du concours d'agent de maîtrise.

Il est proposé de créer deux postes d'agent de maîtrise afin de procéder à la nomination de ces deux agents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur :

- la création de deux postes d'agent de maîtrise à temps complet.



**TELETRANSMIS AU CONTROLE
DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700459 - 2015 **0528-**
201571 - **DE**

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : **03/06/2015**

Affichée le :

4 juin 2015

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150528-D201571-DE
Reçu le 03/06/2015